



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2017

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 18 juillet 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire envoyée en date du 10 juillet 2017.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire	X	
STROH Dominique	1ère Adjointe	X	
GAUGLER Yvan	2ème Adjoint	X	
BERBETT Alexandre	3ème Adjoint	Excusé	L. LENA
CYBINSKI Micheline	4ème Adjointe	X	
DEMICHEL Hugues	5ème Adjoint	Excusé	P. MUMBACH
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	X	
DARDINIER Michel	Conseiller	Excusé	D. STROH
MOLINA Corinne	Conseillère	Excusée	
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	X	
FLURI Laurent	Conseiller	X	
PATORNITI Laurence	Conseillère	Excusée	Y. GAUGLER
EVEILLE Peggy	Conseillère	X	
GARCIA Antonia	Conseillère	Absente	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	X	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Absent	
HUG Frédéric	Conseiller	X	

Y assiste également :

Mme Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
- 3) **BUDGET/FINANCES**
 - a) Approbation décision modificative au budget principal n° 3
 - b) Approbation du plan de financement pour le projet de musée-mémorial
- 4) **PERSONNEL**
 - a) Approbation ouverture d'un poste de CUI/CAE administratif.
- 5) **ADMINISTRATION GENERALE**
 - a) Approbation adhésion Ville de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
 - b) Approbation projet de renouvellement de la convention portant concession d'occupation du domaine privé (équipements techniques Orange).
 - c) Fixation des tarifs location bâtiments et matériels
- 6) **URBANISME**
 - a) Approbation sollicitation EPF Alsace pour complément à convention de portage foncier Friche Peugeot Scooters.
 - b) Précision vente rue des prés et demande de classement dans le domaine privé communal.
- 7) **DIVERS**
 - a) Informations légales : actes délégués au Maire.
 - b) Informations diverses.

Demande de modification et ajouts de points à l'ordre du jour**M. le Maire**

- Considérant la vente, actuellement en cours, des terrains propriétés de Peugeot Scooters et la nécessité de prendre des décisions complémentaires y afférant avant le prochain conseil de septembre 2017 :
 - 6b) Friche Peugeot Motocycles – Approbation acquisition parcelles complémentaires (modification)
 - 6d) Friche Peugeot Motocycles & portage foncier EPF - Autorisation de découpage parcelle et de signature de convention (ajout).
- Ainsi que de décisions urgentes et de dernière minute :
 - 3b) Demande de subventions pour le projet Musée/Mémorial (ajout)
 - 5d) Autorisation vente modulaires (ajout)

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les modifications et ajouts à l'ordre du jour, tels que proposés par M. le Maire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 20 juin 2017, dont copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGETS-FINANCES

2017-DCM-07-18-01

a) APPROBATION DECISION MODIFICATIVE n° 3 AU BP 2017

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à des modifications de crédits au Budget principal de la Collectivité.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur d'une même section.

Décision modificative n°3					
Budget GENERAL - 2017					
Section	Compte	Objet	Montant BP	Mouvement	Montant après DM3
Recettes Fonctionnement	73111	Contributions directes	928 020,00 €	9 910,00 €	937 930,00 €
Total Chapitre 73		Impôts et Taxes	1 360 555,00 €	9 910,00 €	1 370 465,00 €
Total recettes Fonctionnement			2 251 682,95 €	9 910,00 €	2 261 592,95 €
Dépenses Fonctionnement	61523	Entretien voies et réseaux	- €	4 150,00 €	4 150,00 €
	615231	Voirie	55 000,00 €	1 560,00 €	56 560,00 €
	6232	Fêtes & cérémonies	18 000,00 €	4 200,00 €	22 200,00 €
Total Chapitre 011		Charges à caractère général	73 000,00 €	9 910,00 €	82 910,00 €
Total dépenses Fonctionnement			2 251 682,95 €	9 910,00 €	2 261 592,95 €
Recettes Investissement			- €	- €	- €
Total Chapitre			- €	- €	- €
Recettes Investissement			- €	- €	- €
Total Chapitre			- €	- €	- €
Total recettes Investissement			3 917 069,73 €	- €	3 917 069,73 €
Dépenses d'investissement	2181/21	Installations générales, agencements et aménagements divers	- €	17 000,00 €	17 000,00 €
	2183/21	Matériel de bureau et informatique	31 500,00 €	- 5 000,00 €	26 500,00 €
Total Chapitre 21			31 500,00 €	12 000,00 €	43 500,00 €
Dépenses d'investissement	2312/23	Agencements et aménagements de terrains	68 859,00 €	- 6 500,00 €	62 359,00 €
	2313/23	Constructions	2 631 850,00 €	- 1 200,00 €	2 630 650,00 €
	2315/23	Immos en cours - inst. Techniques	289 000,00 €	- 4 300,00 €	284 700,00 €
Total Chapitre 23			2 989 709,00 €	- 12 000,00 €	2 977 709,00 €
Total dépenses Investissement			3 917 069,73 €	- €	3 917 069,73 €

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :
ADOpte la décision modificative n°3 au budget GENERAL 2017, qui est équilibrée.

2017-DCM-07-18-02

b) DEMANDE DE SUBVENTIONS PROJET MUSEE/MEMORIAL – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les premières réponses aux demandes de subventions pour le projet de musée-mémorial ont été données et qu'il s'agit de remettre à jour le tableau de financement.

Il convient également de rajouter le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), les subventions demandées à

la Région au titre du programme Climaxion notamment et celle demandée au PETR dans le cadre du programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour compléter les demandes de subvention et approuver le nouveau plan de financement en résultant, qui est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux : Désamiantage VRD démolition - structure - étanchéité - menuiseries ext. - menuiserie extérieure acier – double isolation – menuiserie intérieure + aménagement – serrurerie escalier ext – sols – plafonds – peinture – électricité – chauffage ventilation – sanitaires – montes charge élévateur	2 394 500 € HT	Fonds propres	704 710 €
Scénographie – muséographie Honoraires	530 000 € HT	FEDER	260 100 €
		FEADER	185 500 €
		Contrat de ruralité	610 000 €
		Ministère de la Défense : projets partenariats- territoires	643 390 €
		FNADT	540 000 €
		Région : Climaxion	93 750 €
		Région : Préservation et restauration du patrimoine non protégé et valorisation touristique du patrimoine bâti	79 500 €
		PETR : TEPCV	100 000 €
Total	2 924 500 € HT		
Honoraires	292 450 € HT		
TOTAL PROJET	3 216 950 € HT	TOTAL PROJET	3 216 950 € HT

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE**, pour le projet de Musée/Mémorial, les nouvelles demandes de subvention et le nouveau plan de financement en résultant, tels que définis ci-dessus.

4. LE PERSONNEL

2017-DCM-07-18-03

a) Approbation ouverture d'un poste de CUI/CAE administratif.

Afin de faire face à la forte demande de cartes nationales d'identité et de passeports biométriques, ainsi que de satisfaire à la demande exprimée par Mme la Sous-préfète d'Altkirch, M. le Maire propose de renforcer les effectifs de l'accueil en créant un poste en contrat aidé à temps non complet (28 heures hebdomadaires).

Ce poste est créé pour permettre, principalement, la prise en charge de l'accueil physique et téléphonique à la Mairie et ainsi décharger l'agent en charge du service CNI et Passeports. Le poste pourra, le cas échéant, évoluer vers un autre emploi, selon les besoins du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **LA CREATION d'un poste en contrat aidé à temps non complet, de 28/35^{ème}.**
- **DE FIXER la rémunération sur la base du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC), au prorata de la durée de travail, soit 28/35^{ème}.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer les pièces nécessaires permettant le recrutement de l'agent, le(s) renouvellement(s) du contrat de travail, ainsi que les demandes d'aides.**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget communal.**

5. ADMINISTRATION GENERALE

2017-DCM-07-18-04

a) APPROBATION ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédant en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Hésingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Hésingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis.**
- **DEMANDE à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.**

2017-DCM-07-18-05**b) APPROBATION PROJET DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PORTANT CONCESSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE (Equipements techniques Orange)**

Le Maire informe le Conseil que la convention relative à la mise à disposition d'un terrain à Orange pour ses installations techniques, sera échue le 29 juin 2018.

Orange France sollicite, dès à présent, le renouvellement de sa convention portant concession d'occupation du domaine privé, compte-tenu de la demande exprimée par Free Mobile, d'installer des baies techniques au pied du pylône existant. Les motivations exprimées par Free Mobile sont de permettre de répondre :

- aux engagements pris de contribuer à l'aménagement numérique des territoires ;
- aux attentes de ses abonnés, mais également à ses obligations envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ;

Considérant que l'antenne relais appartenant à l'opérateur Orange située lieu-dit « Hagenholz » à Dannemarie permet, en complétant la surface actuelle de la concession d'occupation d'environ 450m2, de répondre à cette demande ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RENOUELER la convention portant concession d'occupation du domaine privé (équipements techniques Orange/Free Mobile), avec extension de la surface d'occupation d'environ 450m2 pour une rémunération globale annuelle de 3250,00 € nets de taxes.**
- **DE FIXER la durée de la convention d'occupation à douze (12) ans à compter de la date de la signature. Elle sera renouvelée de plein droit par périodes de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties.**
- **DE CONFIER la rédaction de l'acte à intervenir, à l'Office National des Forêts, les frais étant à la charge de l'opérateur.**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec Orange France, ainsi que toutes pièces nécessaires y afférents.**

2017-DCM-07-18-06**c) FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES BATIMENTS PUBLICS ET MATERIELS**

Ouï les explications du Maire, portant sur la nécessité de revoir ou de fixer de nouveaux tarifs pour les matériels et salles de la Ville, mis à la disposition d'organismes et de privés ;

TARIFS MATERIELS		TARIFS SALLES			
		NON LUCRATIF		A BUT LUCRATIF	
		Organisme et Habitants de Dannemarie	Organisme extérieur à Dannemarie		
BALAYEUSE					
<i>La demi-journée (3h30)</i>	280 €	SALLE POLYVALENTE			
<i>La journée (6h00)</i>	500 €	<i>Manifestations de plus de 500 personnes</i>		2 000 €	
NACELLE 13 mètres		<i>La journée</i>	300 €	1 000 €	
<i>La demi-journée (3h00)</i>	250 €	<i>2 jours consécutifs</i>	600 €	1 800 €	
CAMION		<i>Soirée avec entrée payante</i>	600 €	1 500 €	
<i>Le déplacement</i>	150 €	<i>Podium salle</i>	200 €	300 €	
BENNE		<i>L'heure de cours/entraînement ou rencontres associatives</i>	3 €	20 €	
<i>Le voyage</i>	60 €	COSEC (créneaux Ville)			
<i>Mise en décharge en sus, la Tonne HT</i>	90 €	<i>L'heure de cour/entraînement ou rencontres associatives</i>	5 €	20 €	
BARRIERE DE SECURITE		SALLES ANCIENNE MAIRIE			
<i>Unité</i>	5 €	<i>La journée</i>			
SCENE COUVERTE 80m2		<i>L'heure de cours/entraînement ou rencontres associatives</i>	2 €	10 €	
<i>Les 2 jours</i>	2 500 €	<i>Salle d'honneur</i>	0 €	50 €	
CHAISE		SALLE KELLER			
<i>Location hors salle, l'unité (WE)</i>	2 €	<i>Journée/WE</i>	150 €	500 €	
BARRIERE "ERAS"					
<i>Unité</i>	7 €				
TABLE DE BRASSERIE					
<i>La garniture - la journée</i>	5 €				
CABANON - <i>La semaine</i>					
<i>Organisme et habitants Dannemarie</i>	50 €				
<i>Extérieur à Dannemarie</i>	100 €				
PANNEAU D'EXPOSITION					
<i>Unité</i>	3 €				
PRATICABLE (2x1m)					
<i>Unité</i>	10 €				
MINI-PELLE					
<i>La demi-journée</i>	250 €				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2017, selon barème ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire, dans le cadre de l'intérêt général et/ou collectif, de pratiquer, au cas par cas, une gratuité partielle ou totale.

2017-DCM-07-18-07

d) AUTORISATION VENTE DES MODULAIRES

Le Maire expose à l'assemblée la possibilité qui est offerte à la commune, de vendre les modulaires situés à l'école primaire et dont elle n'a plus l'usage.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire** à fixer le prix et à procéder à la vente des modulaires situés à l'école primaire, rue des Ecoles.

6. URBANISME**a) DROIT DE PREMPTION URBAIN**

Après présentation faite par M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

2017-DCM-07-18-08**b) FRICHE PEUGEOT MOTOCYCLES – APPROBATION ACQUISITION PARCELLES COMPLEMENTAIRES**

Le Maire expose la nécessité d'acquérir trois parcelles complémentaires du site Peugeot Motocycles, indispensables dans la mesure où il s'agit, notamment, de permettre l'accès au « bâtiment en brique » destiné au projet de musée/mémorial ;

Vu la délibération du Conseil, en date 29 janvier 2013, point 4c « dossier Peugeot » portant, notamment, acquisition des parcelles rue de Bâle, section 4 n° 241/28 de 8539m² « sol, usine », 235/28 de 189m² « sol, maison » et 237/28 de 5m² « sol », ainsi que les bâtiments édifiés sur lesdites parcelles, à Peugeot Motocycles et formant l'ancien site Peugeot Scooters ;

Considérant que les parcelles section 4 n° 236, 238 et 239 contiguës, constituent une continuité de l'emprise foncière du site Peugeot Motocycles, dûment acquise par acte reçu par Maître Nathalie HEIM-CHASSIGNET le 6 février 2013 sous n° RN 10.459 ;

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- **D'ACQUERIR**, auprès de Peugeot Motocycles (ancien site Peugeot Scooters), les parcelles section 4 n° 236 d'une surface de 49m², 238 d'une surface de 40m² et 239 d'une surface de 3m². Ces acquisitions viennent en complément des parcelles cadastrées section 4 n° 235, 237 et 241, propriétés de la collectivité.
- **DE FIXER** le prix d'acquisition à l'euro symbolique.
- **DE DONNER DELEGATION** au Maire pour prendre toutes décisions complémentaires et à signer les actes à intervenir, permettant de conclure ces acquisitions.

2017-DCM-07-18-09**c) PRECISIONS VENTE RUE DES PRES et DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 21 février 2017, portant décision de vente des parcelles section 3, n° 600/140 et n° 602 à M. Muzaffer YURTSEVEN.

Vu la situation de la parcelle section 3 n° 602 issue d'une parcelle classée en domaine non cadastré ;

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 422 du 6 janvier 2017 produit par AGE, Géomètres Experts de Mulhouse ;

Considérant la demande présentée pour une vente au profit des trois frères : MM. Mehmet YURTSEVEN, Muzaffer YURTSEVEN et Nuh YURTSEVEN, chacun pour un tiers pour le compte de leur communauté de biens ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DEMANDE** que la parcelle section 3 n° 602 en domaine non cadastré, soit classée au domaine privé communal.
Et à l'issue de cette procédure :
- **AUTORISE** le Maire à vendre, au prix de 60€ l'are, les parcelles section 3 :

- n° 600/140 d'une surface de 8m², soit quatre euros et 80 centimes (4,80€),
 - n° 602 d'une surface de 148m², soit quatre-vingt-huit euros et 80 centimes (88,80€),
- à Monsieur Mehmet YURTSEVEN, Monsieur Muzaffer YURTSEVEN et Monsieur Nuh YURTSEVEN, chacun pour un tiers.
- **DONNE DELEGATION** à M. le Maire pour la signature de tous les documents et actes permettant cette vente.

2017-DCM-07-18-10

d) FRICHE PEUGEOT MOTOCYCLES & PORTAGE FONCIER EPF : AUTORISATION DE DECOUPAGE ET SIGNATURE CONVENTION

Vu la délibération du Conseil en n° 2016-DCM-07-19-01 en date du 19 juillet 2016, portant demande d'acquisition et de portage des parcelles de l'ancien site Peugeot Motocycles, section 4 n° 140 et 240 ;

Vu la délibération n° 2016/053 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier en date du 28 septembre 2016, portant décision d'acquisition pour le compte de la Commune, des parcelles cadastrées section 4 n° 140 et 240 ;

Considérant que pour permettre un aménagement cohérent du site, notamment de la parcelle section 4 n° 240, il convient d'autoriser l'EPF Alsace à détacher, de ladite parcelle, une surface d'environ 150m² et à signer une convention avec la Société ROSACE, qui souhaite pouvoir disposer de ce terrain afin d'y implanter la fibre optique ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, acquéreur de la parcelle section 4 n° 240 pour le compte de la Commune :
 - A détacher de la parcelle souche section 4 n° 240, une surface d'environ 150m².
 - A conclure, avec la Société ROSACE, une convention fixant les conditions d'occupation du terrain ainsi détaché.
- **DONNE DELEGATION** au Maire prendre toutes décisions complémentaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

7.

DIVERS

a) INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire.

- **Souscription à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne**

Considérant les besoins ponctuels de trésorerie, M. le Maire a décidé de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € avec la Caisse d'Epargne.

La marge est de 0,75 % et le taux de référence est l'Euribor 3 mois. La ligne de trésorerie est consentie pour une durée d'un an, du 06 juillet 2017 au 05 juillet 2018

- **Signature d'un marché public de fourniture « Fourniture et acheminement d'électricité »**

Une mise en concurrence a été faite pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité. Monsieur le Maire a accepté la proposition de la Société TOTAL GAZ pour un coût total de 20 613,42 € TTC par an pour une période de 2 ans (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019).

Monsieur le Maire a décidé de signer le marché « Fourniture et acheminement d'électricité » avec la Société TOTAL GAZ.

e) INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Création d'un budget annexe « revitalisation friche » au prochain CM**

M. le Maire rappelle que, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF), la Ville est en cours d'acquisition de la friche Peugeot Scooters. La signature de l'acte est fixée au 27 juillet. Une convention de portage foncier entre l'EPF et la Ville, sera, concomitamment également signée.

Afin de bien dissocier cette opération du budget général, une réflexion est engagée avec la direction, pour la création d'un budget annexe. Ce travail se poursuit cet été, permettant ainsi une présentation au prochain conseil. Le budget devra s'autofinancer ; une trame est d'ores et déjà établie. Au fur et à mesure des ventes, la ville remboursera le portage à l'EPF. Il ne s'agit pas uniquement de ventes, mais selon la demande, de locations de locaux.

➤ **Manifestations passées et à venir**

- **Le 13 juillet 2017 – Fête des lumières au Lattloch**

M. le Maire exprime sa satisfaction tant au niveau de la beauté du spectacle, que de la participation de nombreux bénévoles, qu'il remercie vivement. Il est très satisfait du nombreux public, estimé à 2500/3000 personnes.

Mme Peggy EVEILLE : Altkirch était en décalé, ce qui peut expliquer cette affluence.

M. Yvan GAUGLER : des animations spéciales pour enfants ont permis d'attirer les familles.

- **Le 30 juillet 2017 - Tour Alsace.**

M. le Maire invite les conseillers disponibles au dîner organisé par les organisateurs du Tour, pour une choucroute garnie servie par un fabricant local : M. Pascal CLAUDE. Il fait également appel aux conseillers, comme « signaleur » entre 15 et 16 heures, le long des rue de Cernay et St Léonard, qui seront fermées pour l'occasion à partir de 12h00. Des boissons et de la petite restauration seront en vente sur la place de l'Hôtel de Ville, notamment par La Meunière et le Mary's, ouverts exceptionnellement, mais également par des associations dannemariennes.

Un feu d'artifice est également prévu par l'organisateur, qu'il souhaite aussi beau que celui du 13 juillet.

M. le Maire vient de réceptionner l'Ami Hebdo, qui est distribué aux conseillers. Il relève la double page présentant Dannemarie comme ville la plus accueillante du Tour Alsace en 2016.

- **12 et 13 août 2017 – Reconstitution par Les Tranchées Oubliées au Lattloch**

M. le Maire : l'Association organise pour la 3^{ème} fois, une reconstitution 14/18 avec un coup de projecteur sur les femmes, en tenues d'époque cette année.

- **10 septembre 2017 – Fête des rues**

M. le Maire : cette manifestation est bien en place, aucune observation particulière à son propos.

- **17 septembre 2017 – 3^{ème} Course des « Cigognes roses »**

Départ et arrivée à la salle polyvalente.

- **11 novembre 2017 – Commémoration**

Monsieur le Maire : compte-tenu et fidèle au thème de l'année, il souhaiterait trouver une idée originale permettant une mise en avant, à cette occasion, des femmes.

C'est au même titre qu'il avait demandé aux adjointes de dévoiler la plaque de rue dédiée à Mme Monique Wittig.

- **10 décembre 2017 - Noël des Aînés**

Monsieur le Maire souhaiterait là aussi, marquer l'année de la femme en offrant un petit présent, particulier, à chaque femme présente. Les propositions sont les bienvenues.

- **21 décembre 2017 à 17h00 – Cocktail du personnel et des élus – Départ en retraite d'agents**

M. le Maire invite d'ores et déjà les conseillers à se noter la date du traditionnel cocktail de fin d'année des agents et des élus.

Mme Dominique STROH : il est proposé d'honorer, à cette occasion, les 2 agents ayant fait valoir leur départ à la retraite : Mmes Yvette HEGELE et Brigitte CHABRIER.

Mme Jocelyne ZANGER : seront-elles remplacées ?

M. le Maire : oui.

➤ **Nettoyage du ban communal**

M. Frédéric HUG : souhaite revenir sur une conversation qu'il a eu avec M. Vasseur et du courriel fait à M. Hanser, concernant l'entretien des abords des chemins communaux.

M. Patrick VASSEUR : les travaux sont réalisés selon la disponibilité du prestataire.

➤ **Corbeaux**

M. le Maire : depuis l'opération menée, il y a moins de corbeaux. La moitié de la facture a été adressée à la Société Sita.

M. Yvan GAUGLER : dans la rue des Prés, il en reste quelques-uns, isolés.

➤ **Piste cyclable**

M. le Maire : le tracé et la matérialisation d'une bande cyclable entre les pistes de la Largue et du Canal ont été pensés et réalisés au mieux.

Mme Jocelyne ZANGER : quelles sont les règles à respecter en matière de circulation des cyclistes ? Certaines situations s'avèrent dangereuses.

M. le Maire : ils doivent respecter le code de la route. L'objectif du fléchage tel que réalisé entre le canal et Largue est d'emmener les cyclistes au centre de Dannemarie, afin de faire bénéficier les commerces locaux de ce passage. Des panneaux ont été mis en place, conformes à la réglementation, précisant les directions.

Mme Agnès BARRANCA : le traçage est-il achevé ?

M. le Maire : oui. Il est à relever que la Société a exécuté certains travaux le dimanche, évitant ainsi les pics de circulation et de stationnement.

Mme Laurette LENA : la signalisation des parkings est-elle terminée ?

M. le Maire : oui. Il n'est pas possible de supprimer tous les stationnements au bénéfice de l'élargissement des sorties de cours.

Mme Jocelyne ZANGER souligne le problème de la rue des Jardins, lorsqu'il s'agit d'en sortir, notamment lorsque de gros véhicules se croisent.

Discussion générale sur la présence de panneaux de limitation à 30 KM/heure, de tonnage à 3,5 tonnes et de pose de miroir.

Mme Dominique STROH : il devait être vérifié par les services si de tels panneaux sont en place. Une alternative est de sortir par le parking du Foyer de la Culture pour gagner en visibilité.

M. le Maire : un test est actuellement en cours dans la rue de Delle : l'avancée du stop sur la rue de Bâle. Ce nouveau marquage permet une meilleure visibilité et le fait de rétrécir la chaussée fait ralentir.

La direction : Le tracé vert pour les cyclistes est déjà bien abimé alors que posé seulement depuis 8 jours.

M. le Maire : il ne doit s'agir que d'un dépôt de gomme. Par ailleurs, la tenue de la peinture est garantie pour 10 millions de passages.

Nouvelle discussion sur le sujet.

➤ **Désherbage cimetière**

Mme Jocelyne ZANGER demande si le désherbage du cimetière a été exécuté.

M. le Maire : oui.

➤ **Dégradations au Foyer de la Culture**

Mme Dominique STROH : le Maire ne l'a pas évoqué, mais grâce aux caméras de vidéosurveillance installées au foyer, il a été permis aux services compétents, d'identifier l'auteur du vandalisme occasionné.

M. le Maire : les images montrent le déroulement des faits. Il ne faut pas y voir que de la répression, mais également de la prévention.

➤ **Le prochain conseil est fixé au 19 septembre 2017.**

Il semble que certains conseillers ne soient pas là pour cette date.

M. le Maire souhaite de bonnes vacances à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 35

Dannemarie, le 31 juillet 2017

Le Maire,
Paul MUMBACH



TABLEAU DES DELIBERATIONS

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

3. BUDGET/FINANCES

2017-DCM-07-18-01

a) Approbation décision modificative au budget principal n°3

2017-DCM-07-18-02

b) Demande de subventions projet Musée/mémorial – nouveau plan de financement

4. PERSONNEL

2017-DCM-07-18-03

a) Approbation ouverture d'un poste de CUI/CAE administratif

5. ADMINISTRATION GENERALE

2017-DCM-07-18-04

a) Approbation adhésion Vile de Héisingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

2017-DCM-07-18-05

b) Approbation projet de renouvellement de la convention portant concession d'occupation du domaine privé (équipements techniques Orange)

2017-DCM-07-18-06

c) Fixation des tarifs de location des bâtiments publics et matériels

2017-DCM-07-18-07

d) Autorisation vente des modulaires

6. URBANISME

a) Droit de préemption urbain

2017-DCM-07-18-08

b) Friche Peugeot Motocycles – Approbation acquisition parcelles complémentaires

2017-DCM-07-18-09

c) Précisions vente rue des Prés et demande de classement dans le domaine privé communal

2017-DCM-07-18-10

d) Friche Peugeot Motocycles & portage foncier EPF : Autorisation de découpage et de signature de convention

7. DIVERS

a) Informations légales : actes délégués au Maire

b) Informations diverses

N°	NOM PRENOM	Présent	Absent	Procuration A	SIGNATURE
1	BERBETT ALEXANDRE		X	Laurette LENA	
2	CYBINSKI MICHELINE	X			
3	DARDINIER MICHEL		X	Dominique STROH	
4	DEMICHEL HUGUES		X	Paul MUMBACH	
5	EVEILLE PEGGY	X			
6	FLURI LAURENT	X			
7	FRIEDRICH AGNES	X			
8	GARCIA ANTONIA		X		
9	GAUGLER YVAN	X			
10	GAUTHERAT BERNARD	X			
11	HUG FREDERIC	X			
12	LENA LAURETTE	X			
13	LUTTRINGER CHRISTIAN		X		
14	MOLINA CORINNE		X		
15	MUMBACH PAUL	X			
16	PATORNITI LAURENCE		X	Yvan GAUGLER	
17	STROH DOMINIQUE	X			
18	VASSEUR PATRICK	X			
19	ZANGER JOCELYNE	X			